



DIRECTION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE ET DES DÉLÉGATIONS

Délégation sénatoriale aux outre-mer

Mars- Juillet 2022

Structure d'accueil

Créée en 2011, la Délégation sénatoriale aux outre-mer est chargée d'informer le Sénat sur la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe, par ailleurs, à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités. Cette délégation relève de la Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations du Sénat. Ses travaux sont consultables sur : http://www.senat.fr/commission/outre_mer/index.html

Stage proposé

- Contribution à la veille (législative et d'actualité) relative aux outre-mer ou à des thématiques traitées par la délégation ;
- Participation à l'organisation d'auditions ou de visioconférences dans le cadre des études réalisées par la délégation et, le cas échéant, rédaction de comptes rendus ;
- Contribution à la préparation et au suivi des rapports d'information, sous l'autorité d'un administrateur (recherches juridiques, rédaction de notes) ;
- Participation, le cas échéant, à l'organisation d'évènements de la Délégation (colloques, tables rondes) ;
- Contribution aux actions de communication de la Délégation (mise à jour des pages Internet, diffusion de la Lettre d'information).

La durée souhaitée du stage est de **cinq mois**, à compter du mois de **mars 2022**.

Gratification selon la réglementation en vigueur.

Profil recherché

Diplôme universitaire ou Sciences Po, niveau Master 2.

Compétences requises

- **Appétence pour les problématiques ultramarines**
- **Maîtrise rédactionnelle et esprit de synthèse**
- **Aptitude au travail en équipe**
- **Réactivité**

Candidatures

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 15 janvier 2022** leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : stages@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01 24 34 20 89.